Madame,

N'achetez pas un manteau ou une cravate de fourrures sans voir les articles que le BON MARCHÉ, 7, rue Nationale, Lille, met en vente en ce moment à des prix de solde extrêmement bas et où vous trouverez le choix le plus important et les qualités les meilleures que l'on puisse vous montrer.

Nous rappelons qu'une visite dans notre maison n'oblige pas à une commande et les renseignements sont donnés avec la plus grande complaisance. 99118d

TOURCOING

La journée du vendredi 6 :

Tribunal de Commerce, audience à neuf heures précises.

Bibliothèque communale de neuf heures à midi et de deux à six heures.

Les rôdeurs continuent leurs exploits

Ils tentent d'enlever une balle de moules, mais surpris, ils prennent la fuite en abandonnant leur butin. — L'un des fuyards fait feu sur le marchand. — On enlève une balle de laine. L'enquête de la police. Une pistolet

Décidément les malfaiteurs ont juré de donner du fil à retordre à la police, en l'an de grâce 1911. En effet, l'année ne fait que commencer qu'on relève déjà à leur actif une douzaine de méfaits. Le fait que nous relatons aujourd'hui démontre qu'on se trouve en présence de malfaiteurs redoutables qui ne reculeraient pas devant le crime pour échapper à la justice.

Dans la soirée de mercredi, sur le coup de dix heures, un marchand de moules en gros, M. Alphonse Velghe, demeurant au Blanc-Seau, rue des Villas, 9, était en tournée dans le quartier de la rue de Menin. Ayant une visite à faire chez un client, M. Harcy, rue de Madagascar, où il avait abandonné pour un moment sa voiture à l'angle de la rue de Menin. Trois individus, de mine suspecte, qui rôdaient dans le quartier, en quête d'un mauvais coup à accomplir, avaient trouvé leur victime. Tandis que le marchand était occupé avec son client, ils essayèrent d'enlever sur la voiture une balle de moules. Soudain, M. Velghe fit son apparition, mais à son aspect le trio s'empressa de prendre la fuite. Le marchand s'était mis à leur poursuite dans la rue de Menin, quand l'un des fuyards, sur le point d'être rejoint, déchargea, à deux reprises, deux balles de revolver dans sa direction. Par bonheur, M. Velghe ne fut pas atteint. Des agents de police en patrouille dans le quartier, attirés par le bruit des détonations, se mirent en campagne sur-le-champ; ils explorèrent vainement le voisinage. Néanmoins, ils recueillirent des renseignements qui devaient faciliter l'enquête. M. Broux, commissaire de police du 2e arrondissement, a reçu, jeudi matin, la déposition du marchand de moules. Peu de temps après, les agents procédaient à l'arrestation de l'un des apaches, un certain Arthur Leleu, âgé de 25 ans, sans profession, demeurant rue des Flandres.

D'autres arrestations sont imminentes. L'enquête se poursuit.

Une balle de laine enlevée sur un camion

Un domestique de la filature de M. Cauliez-Delaoutre, rue du Dragon, M. Emile Chastenin, avait été prendre livraison, à la gare aux marchandises de Tourcoing, d'un chargement de balles de laine. Vers six heures et demie, il se rendait au Conditionnement, où la marchandise devait être conditionnée. Au moment de vérifier sa marchandise, M. Chastenin constata, à sa grande stupéfaction, qu'il manquait au chargement une balle de laine pesant cinquante kilogrammes. Le domestique a déposé une plainte à la police. M. Niederst, commissaire de police du 3e arrondissement, a ouvert une enquête.

Disons que le conducteur n'a rien remarqué d'anormal en cours de route.

Une scène de violences, rue Verte

Un charpentier blessé d'un coup de couteau

Une scène de violences s'est produite dans la soirée de mercredi, dans un cabaret de la rue Verte, au cours de laquelle un ouvrier charpentier a reçu un coup de couteau au bras droit.

Vers huit heures et demie, plusieurs ouvriers étrangers, occupés momentanément à des travaux dans l'établissement de MM. Jules Desurmont et fils, rue de Bradford, étaient entrés au cabaret de Mme Delimal, rue Verte, 8. Dans le débit se trouvaient des clients habitués. Les nouveaux venus eurent le don de leur déplaire, car bientôt une discussion se produisait.

Le cabaretier voyant la tournure des choses, voulut mettre les étrangers à la porte de son débit. L'un des ouvriers monteurs, Albert Laloup, âgé de 19 ans, habitant en logement rue de Bradford, brisa alors plusieurs vitres de la fenêtre. Néanmoins, on réussit à les sortir. A ce moment, l'un des clients du cabaretier, un certain Albert Couvreur, âgé de 19 ans, demeurant rue de la Blanche-Porte, s'élança sur l'ami de Laloup, un charpentier, Antoine Piette, âgé de 36 ans, et le frappa d'un coup de couteau au bras droit. La lame avait entamé le biceps. M. le docteur Hurier a été appelé à lui donner ses soins. Le praticien a relevé une plaie de 6 centimètres de longueur sur 4 de largeur.

La police avisée, a ouvert une enquête. M. Broux, commissaire de police du 2e arrondissement, a procédé jeudi matin, à l'arrestation de deux des antagonistes, Albert Laloup pour bris de clôture, et Albert Couvreur pour coup et blessures.

Après interrogatoire, ils ont été déférés au Parquet.

PRIS LA MAIN DANS LE.... TIROIR. — Un journalier, Alfred Cattoire, âgé de 55 ans, demeurant en logement à l'estaminet Guérisse était entré mercredi soir, à l'estaminet du « Soleil Levant », tenu par M. Florimond Delplanque-Parent, place Charles-Roussel, sous prétexte de se rafraîchir. Il se fit servir quelques chopes qu'il vida en consommateur paisible. A un moment donné, profitant de ce que la cabaretière était absorbée par son travail de couture, le client s'approcha à pas de loup du comptoir et glissa délicatement la main dans le tiroir. Il avait compter sans le chien de la maison qui faisait bonne garde. Au moment où il touchait à la caisse, l'animal fit un bond en faisant entendre des aboiements. A ces appels, la cabaretière levant la tête, surprit Cattoire en train de sortir la main du tiroir. Il avait enlevé dans la sébille une somme de 35 centimes. Mme Delplanque se prévalut la police qui arrêta le voleur. Celui-ci fut conduit devant M. Niederst, commissaire de police du 3e arrondissement, qui recueillit les aveux du coupable. Il a été déféré au Parquet jeudi dans la journée.

DE LA POTASSE DANS L'ŒIL. — Au peignage de MM. Achille et Pierre Pollet, rue de Dunkerque, un savonnier, M. Jules Delattre, âgé de 44 ans, demeurant rue de Linselles, au Blanc-Four, a reçu de la potasse caustique dans l'œil droit. Il en est résulté des brûlures des conjonctives et de la cornée. M. le docteur Bonte qui lui a donné ses soins lui a prescrit un repos de vingt jours.

LA MAIN ENTRE LES ROULEAUX. — Au peignage de MM. Lorthiois frères, rue Charles-Wattinne, un lisseur, M. Joseph Groven, âgé de 42 ans, demeurant à Roubaix, rue Duflot, cour Deschamps, a eu la main droite serrée entre deux rouleaux compresseurs. M. le docteur Labbe a constaté des plaies par écrasement de la face dorsale de la main et de la face antérieure du poignet. Un repos de six semaines lui a été ordonné.

LES CHUTES DANS L'ESCALIER. — Dans l'établissement de MM. Mathon et Dubrulle fils, boulevard Gambetta, un tisserand, M. Henri Vandenbusche, âgé de 36 ans, descendait l'escalier quand soudain il perdit l'équilibre et tomba dans le vide. Il a été relevé avec une entorse tibio-tarsienne du pied droit. M. le docteur Vanlaer lui a prescrit un repos de quinze jours.

— Chez MM. Flipo frères, rue du Touquet, une moulineuse, Mlle Marie Roussel, âgée de 19 ans, a par suite d'un faux pas, fait une chute dans l'escalier. M. le docteur Debuchy a constaté une entorse du genou gauche. Un repos de douze jours lui a été prescrit.

UN MAÇON BLESSÉ A L'USINE A GAZ. — Sur le chantier de l'usine à gaz, un maçon, M. Léon Jacquet, âgé de 30 ans, demeurant rue des Longues-Haies, à Roubaix, au service de la Compagnie Générale de fours à Paris, a eu la main droite écrasée en déplaçant des wagonnets. M. le docteur Delattre a constaté une plaie au pouce droit avec contusion de la métacarpe phalangienne. Un repos de vingt jours lui a été prescrit.

VOULEZ-VOUS connaître la perfection du mécanisme de la 14 HP 4 cylindres **De Dion-Bouton** modèle 1911 ? Lisez l'Etude descriptive détaillée que publie en ce moment sur ce modèle renommé le « De Dion-Bouton », l'organe des grandes Usines de Puteaux. Envoi sur demande à : **Agence Commerciale d'Automobiles**, 355, Bd Gambetta, **Tourcoing.** 99107

ABSENCE ILLÉGALE. — Les gendarmes ont arrêté un cavalier du 21e dragons en garnison à Saint-Omer, Ferdinand Vergucht, qui avait quitté la résidence sans permission. Le cavalier a été remis à l'autorité militaire.

CREATION & PLANTATION de jardins. Ponthieux Emile, paysagiste, Tourcoing. 678

LA FRAUDE. — La douane de La Marlière a arrêté un manœuvre, Oscar Peire, âgé de 23 ans, qui était nanti de marchandises de contrebande. Il a été remis aux gendarmes.

— Les douaniers du Risquons-Tout ont arrêté deux jeunes gens, Emile Damier, 18 ans, journalier, et Henri Aduis, 19 ans, bobineur, qui portaient du café de contrebande. Ils ont été déférés au Parquet après rédaction du procès-verbal.

LE JAMBON COMPROMETTANT. — Nous avons signalé hier, le vol d'un jambon commis au préjudice de M. Alphonse Catteau, boucher-charcutier, rue du Chêne-Houpline. Le voleur se sentant surveillé, a abandonné le jambon dans un terrain derrière la ferme. Celui-ci a été retrouvé par des passants en partie entamé. Le jambon a été remis à son propriétaire.

VOIR AUX ETALACES de la Mon Marcelli, angle rues des Champs et de la Gare, Roubaix, l'exposition des magnifiques prix affectés aux concours de l'Almanach du « Journal de Roubaix ». 99098

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez M. Jules Vienne, fabricant, rue des Carliers, un riqueur de cartons, M. Achille Debouvries, 15 ans, a eu l'auriculaire gauche pris dans sa machine. M. le docteur Vienne a constaté une plaie par écrasement qui nécessitera un repos de douze jours.

— Un menuisier, M. Octave Lyppens, 29 ans, travaillant pour le compte de M. Robezin-Houzet, entrepreneur de menuiserie, rue de Menin, a reçu un établi sur les pieds. M. le docteur Ducatillon a constaté des entorses tibio-tarsiennes du pied droit, une légère contusion de la face dorsale du pied gauche. Il sera contraint au repos pendant une durée de trois semaines.

SONGO

Un grave accident d'automobile

UNE FEMME BLESSÉE

Un accident d'automobile, d'une certaine gravité s'est produit jeudi matin, vers 11 h. et demie, à Roncq, le long de la route nationale de Lille à Menin. Par suite de la rupture de la tubulure de direction, un chauffeur s'est trouvé impuissant à conduire sa machine ; celle-ci déviant est allée se jeter dans un champ en contrebas de la route. C'est miracle que le chauffeur et sa femme, qui l'accompagnait, n'aient pas trouvé la mort dans cet accident.

Voici du reste les renseignements que nous avons pu recueillir à ce sujet. Un chauffeur au service de M. Jules V...., propriétaire, à Bruges, M. Joseph C..., originaire de Roubaix, avait été envoyé par son patron, à l'Automobile-Club du Nord, pour y prendre un nouveau tryptique. Profitant de ce voyage, M. C..., s'était fait accompagner de sa femme, pour rendre à sa famille, qui habite Roubaix, ses visites d'étrennes. M. et Mme C... avaient passé la nuit à Roubaix et s'en-retournaient vers Bruges. Ils avaient traversé Roncq, suivant la route nationale, et l'automobile, n'étant pas muni d'anti-dérapants, marchait à une allure modérée. Tout à coup, après avoir dépassé la rangée des Cosaques, à l'extrémité du territoire de la commune, M. C... constata avec stupeur que le volant de direction manœuvrait à faux... La tubulure venait de se briser.

Soudain, la machine dévia, franchit le trottoir et frôlant l'un des arbres qui borde la route, alla rouler dans un champ, appartenant à M. Julien Destombes, et qui se trouve à un mètre en contre-bas de la chaussée.

Des bruits de verre se produisirent, tandis que des cris de terreur se faisaient entendre à l'intérieur de la voiture. Plusieurs personnes, dont M. Gustave Dewalle, témoins de l'accident, se précipitèrent aussitôt vers l'automobile. Mais déjà le chauffeur était descendu de son siège et s'empressait de porter secours à sa femme. Celle-ci quitta l'intérieur de la voiture, la figure ensanglantée, en outre de la main droite, où s'apercevait une large blessure, le sang coulait en abondance.

Pendant que M. Dewaele se précipitait en bicyclette, vers Halluin, à la recherche d'un médecin, M. C..., aidé de plusieurs autres personnes, conduisait la blessée à l'estaminet « A la Frontière », tenu sur le territoire d'Halluin, par M. Lehoucq, où les premiers soins lui étaient prodigués. Bientôt arrivait M. le docteur Pierchon qui fit transporter Mme C... chez lui, par une automobile qui passait. Le médecin constata qu'elle portait au côté droit du front, une blessure perpendiculaire et longue d'environ 5 centimètres. A la main droite, Mme C... avait en outre reçu une profonde blessure, qui intéressait les tendons du médius et de l'annulaire. Cette dernière blessure pourrait entraîner la paralysie de plusieurs doigts.

Mme C..., qui par le choc avait été projetée en avant, s'était ainsi blessée en tombant dans la glace de l'une des portières, et dans celle de devant, qui sous le choc s'étaient brisées. Quant à M. C..., il n'avait reçu la moindre égratignure. Dans l'après-midi, la blessée a été transportée en voiture, dans sa famille, à Roubaix.

L'automobile, qui était demeurée debout, à demi-engagée dans le fossé, a été retirée de sa position, non sans quelque peine, et conduite ensuite à la brasserie de MM. Torris frères.

Les avaries sont peu importantes.

On songe avec effroi à ce qui serait advenu si la machine s'était jetée contre un arbre, ou si encore l'accident s'était produit 5 mètres plus loin. Dans cette dernière alternative, l'automobile roulait dans la becque, profonde de trois ou quatre mètres, qui délimite les territoires de Roncq et d'Halluin. C'est été alors pour M. et Mme C...., une mort inévitable.

BONDUES

UN MISSIONNAIRE ORIGINAIRE DE BONDUES EN CHINE. — La quinzaine paroissiale de Bondues, publie l'entrefilet suivant :

« Tous les Bonduois apprendront avec un très vif plaisir la nomination de leur cher compatriote, M. François Desrumaux, au poste important de Visiteur de la Province du Nord de la Chine et de Supérieur du Séminaire de Chala. — Depuis plus de douze ans, notre vaillant missionnaire se dépense, avec un dévouement inlassable, à l'évangélisation des pauvres chinois de Tient Sin. Lors de la guerre des Boxers, il réussit à en sauver un grand nombre de la faim et du carnage, en les recueillant et en les hébergeant dans deux communautés religieuses.

« Son zèle pour les Chinois ne lui a pas fait oublier sa chère patrie. Pendant l'expédition que firent nos soldats à Pékin, il les accompagna comme aumônier, et leur rendit des services signalés. Aussi, l'annonce de son départ a-t-elle provoqué dans toute la ville une véritable explosion de regrets et de larmes. Voici comment un journal de Tient Sin se fait l'interprète des sentiments de ses concitoyens :

« Les catholiques de Tient Sin éprouveront un filial chagrin du départ de celui qui, si longtemps, fut pour eux un vrai Père, selon l'Evangile, de même que les autres Européens se rappelleront toujours ce bienveillant résident aux façons si cordiales et si conciliantes qui sut toujours s'imposer aux sympathies comme au respect de tous.

« Que le R.P. Desrumaux veuille bien agréer dès maintenant l'assurance de la peine sincère et unanime que nous causera son départ, ainsi que l'hommage du très religieux et très reconnaissant souvenir qu'il laissera parmi nous. »

« Pour nous, Bonduois, nous présentons au R.P. Desrumaux et à sa chère famille, nos plus chaleureuses félicitations et nous formons les vœux les plus ardents pour le succès de son nouveau ministère. (Ad multos et felices annos !) »

MOUVAUX

STATISTIQUE ANNUELLE. — Pendant l'année 1910, le bureau de l'état-civil a enregistré 151 naissances, 55 mariages et 117 décès.

VOIR AUX ETALACES de la Mon Marcelli, angle rues des Champs et de la Gare, Roubaix, l'exposition des magnifiques prix affectés aux concours de l'Almanach du « Journal de Roubaix ». 99099

FABRIQUE & MAGASIN DE MOBILIERS

Reproduction d'ancien et styles modernes.

Paul FAOQ HILLIT, 18, rue Royale, 10, Lille

Ateliers, rue Doudin, 6, 8, 10, 12.

WATTRELOS

LA CLASSE 1910. — Les tableaux de recensement des jeunes gens de la classe 1910 ont été affichés hier, conformément à la loi. Le nombre des conscrits est de 215, dont 112 pour le canton de Roubaix-Est et 113 pour le canton de Roubaix-Nord.

En 1909, il y a eu 224 inscrits, dont 99 pour le canton de Roubaix-Est, et 132 pour le canton de Roubaix-Nord.

UN ESTAMINET ENVAHI PAR DES DÉBITEURS MÉCONTENTS. — Scènes de violences. — M. Cyrille Cornille, tisserand à Croix, était venu présenter ses vœux de bonne année à son beau-père, M. Pierre Châtelet, apprêteur, rue Faidherbe. Or, M. Cornille avait laissé une petite dette au cabaret Duquesnoy, même rue. Mme Duquesnoy réclama son dû à M. Cornille qui venait de chercher ailleurs de la bière, et qui vexa M. Cornille. M. Pierre Châtelet, accompagné de ses gendres, MM. Emile Cornille et Georges Blomme, allèrent chez M. Duquesnoy et se livrèrent à une scène d'injures et de violences. Mme Duquesnoy, née Clémence Géraud, se jeta dans la mêlée, et porta des griffes à MM. Cornille et Blomme, cependant que Marie Géraud, sa sœur, attirée par le tumulte, appelait au secours Mme Blomme et sa sœur, Aurélie Châtelet, qui assaillirent Mme Duquesnoy. Des consommateurs qui se trouvaient à l'étage du cabaret, et quelques voisins, s'employèrent à ramener l'ordre.

M. le docteur Jacquemont a constaté que M. Duquesnoy portait plusieurs contusions à la figure, à la tête, au genou gauche, etc., et qu'il devra subir une incapacité de travail de plus de huit jours. Le blessé a porté plainte au garde Houttemane, qui a ouvert aussitôt une enquête sur cette affaire embrouillée, et le procès-verbal a été transmis à M. le Procureur de la République.

TRIBUNAUX

COUR D'APPEL DE DOUAI

Un curieux procès pour homicide par imprudence

La Chambre des appels correctionnels de Douai vient d'avoir à connaître d'une affaire particulièrement intéressante par les circonstances de la cause et les conséquences qui en avaient été tirées en première instance.

Voici les faits qui donnèrent lieu au débat et qui passionnèrent en leur temps toute la population d'Erquinghem-sur-la-Lys où ils se déroulèrent.

Le docteur Raviart, directeur de l'établissement d'aliénés d'Armentières, ayant, après le docteur Chérigié, constaté dans un certificat, que l'état de Désiré Demolle, atteint de troubles mentaux depuis plusieurs années, nécessitait son internement — Mme Demolle, sa femme, avait requis le 8 mars la voiture de l'asile d'Armentières pour y faire conduire son mari.

Quand la voiture arriva, la population d'Erquingham-Lys, jugeant que M. Demolle n'était pas fou, mais tout simplement séquestré, se livra spontanément à une manifestation hostile qui ne prit fin que sur l'intervention du maire de la commune.

M. Emile Demolle, neveu du malade, reçut celui-ci chez lui et le prit à sa charge.

Peu après il le conduisait chez un autre de ses parents, M. Vandamme, ingénieur-constructeur à Roubaix, qui l'avait invité à venir le voir.

Là, M. Vandamme fit examiner Désiré Demolle par les docteurs Isbecque et Bernard, qui, le 17 mars, ne le reconnaissaient pas pour fou.

Peu après, Demolle partait passer quelques jours chez un autre cousin de Roubaix, M. Mesplomb.

Le 20 mars, il sortait pour aller chercher des journaux au kiosque de la gare de Roubaix, à deux pas de là, et on ne le revoyait plus.

Trois jours après, on le retrouvait sur la place de Roubaix, l'œil hagard, tête nue, dépenaillé, incapable de dire où il avait passé son temps.

Ramené chez M. Mesplomb, il tombait malade et mourait le 26 mars d'une congestion pulmonaire.

Sa veuve porta l'affaire devant le tribunal correctionnel de Lille, et bien que le ministère public ait reconnu que la prévention manquait de base, Emile Demolle fut néanmoins condamné à 500 f. d'amende et 1.000 francs de dommages et intérêts.

Le différend fut porté en appel.

Me Rajat, du barreau de Lille, soutenant les prétentions de la veuve Demolle et Me Victor Dubron, défendant l'inculpé Emile Demolle.

La Cour de Douai a estimé qu'il n'y avait pas lieu de se livrer, comme l'avait fait le tribunal de Lille, à une interprétation extensive de la notion de responsabilité, et s'est refusée à déclarer Emile Demolle convaincu du délit d'homicide par imprudence. En conséquence, elle a infirmé la décision des premiers juges, renvoyé le prévenu des fins des poursuites et condamné la partie civile aux dépens.

Cet arrêt a été frappé d'un pourvoi en cassation, et le dernier mot est maintenant à la Cour suprême.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 5 janvier

Présidence de M. Godart, vice-président

UN ÉCHO DES ÉLECTIONS A TOUFFLERS

Le 30 octobre dernier il fut procédé à Toufflers, à un scrutin pour l'élection de cinq conseillers municipaux. La liste de l'« Union Républicaine démocratique » fut élue tout entière. Un adversaire des nouveaux élus, M. A. Crayneste, non électeur à Toufflers, et qui habite Hem s'était introduit dans la salle de Mairie et fait particulièrement remarquer, au cours de la scène d'injures et de graves outrages, qui se produisit à la suite du dépouillement du scrutin, et dont le *Journal de Roubaix* a rendu compte. M. Bont, maire, ayant déposé une plainte au Parquet, à la suite des outrages qui lui avaient été adressés, comme magistrat municipal dans l'exercice de ses fonctions, l'affaire est venue aujourd'hui à l'audience correctionnelle. Au cours de l'instruction, Crayneste, le prévenu, avait témoigné ses regrets pour les faits reprochés ; à l'audience il met son attitude sur le compte de la surexcitation qu'avait provoquée chez lui le caractère passionné de la lutte électorale au cours de laquelle son frère fit acte de candidat. Le tribunal le condamne à six jours d'emprisonnement avec sursis.

Tribunal de Simple Police de Roubaix

Audience du jeudi 5 janvier 1910

Présidence de M. de Renty, juge de paix. — Ministère public : M. Laché, commissaire de police. — Huissier-audiencier : Me Gaillard.

— **Les lois sur le travail.** — M. Georges Rabaille, directeur des anciens établissements Louis Cordonnier, rue Boucher-de-Perthes, se voit infliger douze amendes de 5 francs pour avoir occupé des ouvrières sans livrets et ne les avoir pas inscrites sur le registre spécial. — Trois amendes de 5 francs à Jules Coucke, fondeur, rue des Arts, à Wattrelos, pour ne pas avoir tenu ses ateliers en état de propreté et ne pas avoir installé de lavabos. — Trois amendes de 5 francs à Paul Delmasure, négociant en laines, rue du Calre, pour ne pas avoir donné une température suffisante dans les salles de triage. — 5 francs d'amende à J.-B. Frennebroucq, entrepreneur de plafonnage, à Flers-Breucq pour ne pas avoir installé de garde-corps à un échafaudage. — 10 francs d'amende à Jean Bartel, directeur de brasserie, pour avoir occupé un ouvrier âgé de moins de 13 ans.

— **Police de roulage.** — 10 francs d'amende à Gaston Vitu ; 6 francs à Louis Samain, Gaston René, Jules Delattre, Paul Binet, Emile Desmet, Camille Goderdier ; deux amendes de 6 francs à Henri Taffin, pour avoir donné une allure trop rapide à leurs autos. — 3 francs à Henri Cuvelier, 1 franc à Jules Renard, pour ne pas avoir éclairé l'arrière de leurs automobiles. — 6 francs d'amende à Léon Jonville ; 4 franc à Jules Duhamel, Georges Dubly, Jules Dupont, Amédée Deloire, 2 francs à Alcide Ledru, pour abandon de voiture. — 3 francs à Jean Vanbellerghem, 2 francs à Pauline Delattre, pour avoir poussé leurs voitures au lieu de les tirer. — 1 franc d'amende à Henri Taballuin, Jules Pennel ; 3 francs à Louis Leclercq, Noel Dubus, Jules Decoyère, pour avoir donné une allure trop rapide à leurs attelages. — 1 franc à Jules Soet, Louis Guyon, Dominique Romens ; 2 francs à Victor Cappelle, domestique, pour avoir conduit avec leurs attelages sur le côté gauche de la chaussée au lieu de leur droite. — 4 francs d'amende à René Delanghe, Hector Verlinck ; 3 fr. à Alphonse Leveugle, Oscar Fauvarque, Emile Laurière, Jules Bonte, Richard Pierlont, Edouard Tonnelemester, Emile Février ; 2 francs à Florent Gosthals, Georges Becuwe ; 1 franc à Jean Fournier, Albert Mura, Henri Lefebvre, Amand Leichère, pour défaut d'éclairage, de grelots et de plaques à leurs vélos.

— **Les violences.** — Trois jours de travail à Léandre Debauchez ; deux jours à Emma Permain, Jules Brière, Alphonse Dupont ; un jour à Marie Lahousse, Léon Moraux.

— **Divagation de chiens.** — 3 francs d'amende à Charles Morant, Edmond Ducattez, Gustave Simon, Arthur Delforge ; 2 francs à Emile Jovenaux.

— **Ivresse.** — 3 francs d'amende à Léon Nivesse, Léon Desmarcheller, Alfred Lombart, Jules Vandiével, Alphonse Claeys, Emile Quivron et Edouard Vandervelden.

— **Police des cabarets.** — 5 francs d'amende à Théophile Denef, Camille Delreux, Eugène Wacquet, Marie Deman.

— **Affaires diverses.** — Mme Victorine Pollet, pour injures envers sa voisine, se voit condamner à 1 franc d'amende et 1 franc de dommages et intérêts. — 1 franc à Léon Bossut, cocher, pour s'être élancé au-devant des voyageurs. — 1 franc à Cavrois-Pollet, pour ne pas avoir exécuté des travaux en face de sa propriété. — 5 francs à Camille Gosthals, pour avoir déversé un tonneau de vidanges sur la voie publique. — 3 francs à Delcourt et Salembier ; 1 franc à Pierre Lorkian, Edouard Desagher, pour défaut de balayage.

LE CODE DE LA VIE

par Grand'Mère Anette

Prix : 6 francs.

En vente Librairies du « Journal de Roubaix », 71, Grande-Rue, Roubaix, 33, rue Carnot, Tourcoing. On peut consulter le volume avant de l'acheter. 98311

Donnez le compte S. V. P.

Le 13 novembre, à Roubaix, Théodore Caron, marchand de charbons, annonçait aux riverains qu'il mettait en vente du charbon supérieur. Curieux, l'agent Hies se prit à examiner la marchandise et à peser les sacs. Les vingt sacs contenus sur la voiture étaient loin de tenir le compte exact et sur l'un d'eux de 40 kil. il manquait 9 k., soit près du quart.

De plus, la bascule que transportait Caron était fausse et ne pouvait donner aucune idée du poids de la marchandise.

Cette tromperie vaut à Caron deux mois de prison et 100 francs d'amende.

Le respect des morts

Dans un état d'ébriété assez avancé, Emile Dupuis, 24 ans, maçon à Lille, passait rue des Rogations, quand il vit plusieurs personnes entrer dans une maison de cette rue pour assister aux funérailles d'une dame Belval. Bien qu'il ne connut personne, Dupuis s'élança dans la chambre mortuaire et tout en aspergeant les assistants du contenu d'un litre qu'il portait, il s'oublia jusqu'à donner des coups de pied dans le cercueil.

La police requise aussitôt voulut l'arrêter, mais Dupuis se montra brutal avec les agents qui voulaient l'éloigner.

Trois mois et 5 francs pour le ramener à une plus saine compréhension des choses.

Affaires diverses

— Pour fraude de 34.200 allumettes, le 3 janvier, rue d'Oran, à Roubaix, Olivier Henri, 18 ans, journalier audit lieu, est condamné à 12 jours et 500 francs.

— Pour fraude de 6 kil. 500 de tabac haché, le 3 janvier, à la Croisade du Petit-Vinage, à Roubaix, Raymond Laemont, 18 ans, couvreur à La Madeleine, est condamné à 12 jours et 500 fr.

— Pour fraude de 21 kil. d'allumettes, le 4 janvier, au sentier Ducoulombier, à Leers, Jean Gallouet, 18 ans 1/2, gantier à Roubaix, est condamné à 6 jours de prison ; Alfred Dubois, 17 ans, encourt 6 jours avec sursis. Tous deux paient solidairement 500 francs d'amende.

— Pour fraude en réunion de 5 kil. de café vert, de 400 grammes de café torréfié, de 500 grammes de poivre, le 4 janvier, au pavé des Ballons, à Wattrelos, Flore Prouvost, 35 ans, doublieuse à Roubaix ; Julie Fiès, 27 ans, ménagère ; Céline Creus, 17 ans, soigneuse, feront chacune 3 mois de prison et paieront solidairement 500 francs d'amende.

— Pour fraude de 666 gr. d'allumettes, à la ferme Castel, à Tourcoing, le 4 janvier, Valérie Cusseau, 16 ans 1/2, manœuvre à Tourcoing, est acquitté comme ayant agi sans discernement ; remis à ses parents, mais néanmoins est condamné à une amende de 500 francs.

— Le 3 janvier, à Lille, Pierre Vanheylen, 23 ans, ivre, outrageait des agents et les menaça de son couteau. — Deux mois de prison.

Pour adultère commis :

— A Lille, 25 fr. à Eméline Allaire, et à Jules Delaire ;

— A Seclin, 25 fr. par défaut à Sophie Crépin et à Charles Leplat ;

— A Roubaix, 25 fr. à Philippe Dantez, 56 ans, et à Elisa Fleury, 51 ans ;

— A Lille, 50 fr. par défaut à Berthe Doignies, et à Emile Wattier ;

— A Pont-à-Marcq, 25 fr. à Hermance Leclercq, 35 ans, et à André Ruelle, 37 ans.

— Le 11 août, à 8 heures 1/2, rencontrant rue de Paris, trois amis, Meurisse, Govaere et Holbecque qui devisaient et, croyait-il, se moquaient de lui, Jean Bodin, 25 ans, se jeta sur les trois passants qu'il rencontrait et se livra sur eux à des violences. Le 7 octobre, il avait été condamné par défaut à 3 mois et 25 francs d'amende. Sur opposition, le jugement est confirmé.

— 40 jours par défaut à Jean Lepez, qui porta des coups à Mme Declercq, cabaretière à Marcq-en-Barœul.

— Soupçonnée de faciliter la débauche de mineures, Laleu Delphine, 46 ans, femme Lamblin, cabaretière, rue Jeanne-Maillotte, 11, à Lille, était surveillée par la police qui, en novembre, opéra une descente chez elle où furent trouvées trois gamines de 14 et 16 ans dans des pièces différentes. — 6 mois de prison et 50 fr. d'amende.

— Pour avoir, le 14 octobre, empêché la circulation des tramways en face du poste d'octroi de la route d'Armentières à Nieppe, Louis Lefebvre, 65 ans, charretier, encourt 25 francs avec sursis.

— Sous les ordres du contremaître René Buisse, chez Picavet, Charles Pontier, 22 ans, voulut travailler, étant ivre, le 30 juillet 1910. Il reçut très mal les observations de son contremaître à qui il porta plusieurs coups à la tête. Par défaut le tribunal l'avait condamné à 1 mois ; peine qui est confirmée à la suite d'opposition.

— Le 3 novembre, vers dix heures du soir, Constant Samyn, 20 ans ; Alphonse Lorthiois, 19 ans ; Pierre Derick, même âge, et Alfred Wastrin, 20 ans, fêtaient la Saint-Eloi. Rue Colbert, ils rencontrèrent des jeunes filles qu'ils tracassèrent au point que celles-ci durent se réfugier dans l'estaminet de Mme Carlier. Les poursuivants enfoncèrent la porte, brisèrent des vitres, tout en se livrant à des violences légères sur la cabaretière. 16 francs d'amende à chacun, sauf en ce qui concerne Wastyn qui est acquitté.

— Parce que son vélo avait été gardé en gage par son logeur à qui il devait quelqu'argent, Georges Gautier, 19 ans, s'empara pour se promener de la machine d'un sieur Delacourt avec laquelle il fit plusieurs chutes. Poursuivi pour vol, Gautier est acquitté, l'intention frauduleuse n'ayant pas paru suffisamment établie au tribunal.

Convois Funèbres

Madame THOREL, née **Hortense DUPREZ**, décédée subitement à Croix, le 4 janvier 1911, dans sa 53e année. Convoi et Service Solennels le **Samedi 7 Janvier, à 9 heures**, église **Saint-Martin, Croix.** Assemblée rue des Forges, derrière l'Hospice de Croix. Obit Solennel du Mois **Mercredi 2 Février**, à **8 heures, même église.** 99132d

Madame Benoni GROUILLON, née **Marie-Louise-Philomène ROUSSEL**, décédée à Croix, le 4 janvier 1911, dans sa 65e année, administrée des Sacrements. Convoi et Service Solennels le **Samedi 7 courant, à 9 heures**, église **Saint-Pierre, Croix.** Assemblée rue Kléber, 145, à 8 h. 1/2. 99113

Les amis et connaissances qui n'auraient pas reçu de lettres de faire-part, sont priés de considérer les avis ci-dessus comme en tenant lieu.

Nouvelles Religieuses

ROUBAIX

— **St-Antoine. — Les conférences aux hommes.** — Aujourd'hui vendredi, 6 janvier, aura lieu la quatrième conférence aux hommes et jeunes gens de la paroisse. Le sujet traité sera celui-ci : « La croyance a un au-delà certain ; est-ce un obstacle au bonheur et au progrès social de l'humanité ? » Le clergé de la paroisse adresse aux hommes et jeunes gens de la paroisse, déjà nombreux à ces conférences, un chaleureux appel.

— **St-Joseph.** — A l'occasion du premier vendredi du mois, une conférence aux hommes sera faite en l'église St-Joseph, à 8 heures du soir, dans laquelle on démontrera que la religion n'est pas contraire à l'ascension de la démocratie. Un chant de Noël sera exécuté par les choristes de « La Renaissance ».

MOUVAUX

— **St-François-d'Assise.** — Offices du premier vendredi du mois : le Saint-Sacrement sera exposé toute la journée. A 5 heures et à 6 heures, messes basses ; à 7 h. 1/2, messe basse, avec chants par les enfants de l'école St-François. Le soir, à 8 h., salut solennel de réparation ; les chants seront exécutés par la chorale des demoiselles, et c'est M. l'abbé D'Aubigny qui donnera le sermon de circonstance. A l'issue de la cérémonie, distribution d'un souvenir à toutes les familles.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

M. Walbert, précédemment nommé, est maintenu à Lille (Saint-Maurice). — M. l'abbé Dutilly, professeur au collège Notre-Dame à Valenciennes, est nommé vicaire à Thumesnil-lez-Lille.

Nouvelles Militaires

INSPECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE. — Par décision ministérielle du 27 décembre, M. le général Verand, gouverneur de Lille, est désigné pour procéder, en 1911, à l'inspection générale du 20 arrondissement, qui comprend les 1re, 2e et 6e légions.

MARIAGES ET FIANÇAILLES

— Mercredi, ont été célébrés, à Calais, les mariages de M. Ernest Watney, avec Mlle Violette Stevenson, et de M. Clive Stevenson avec Mlle Rita Watney.

HUIT GRANDS PRIX ★ HORS CONCOURS PARIS 1889

RHUM CHAUVET

Petite Correspondance

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

L.D. — 35 hectares ; 2° 29 hectares. — *N° 43.* — Au commissariat général de l'Exposition, Pavillon de l'administration. — *E.D. 295.* — D'après la loi c'est celui qui paie. — *Un lecteur.* — C'est, pensons-nous, avenue Louise. — *Fred. Cook.* — 1° Oui ; 2° C'est subordonné au poids jusqu'à 1 kil. maximum.

Concerts et Spectacles

ROUBAIX

— « **Le Bois Sacré** », avec Me **A. Cavel.** — Nous rappelons que cette représentation aura lieu le dimanche 8 janvier 1911 (en matinée), à l'Hippodrome.

— **Théâtre de Roubaix-Fontenoy.** — Samedi 7 janvier, en soirée, à 8 h. 1/2, et dimanche 8 janvier, en matinée, à 3 h. 1/2, et en soirée, à 8 h. 1/2, trois représentations extraordinaires, par la Tournée Deguerville :